



Les Membres Fondateurs

Les Membres Fondateurs sont les membres qui ont souscrit un abonnement annuel de 50€ avant l'annonce du club.

Les Membres Fondateurs peuvent :

- Construire leur réseau au sein de la communauté
- Proposer les « Actions » à mettre en œuvre dans les « Chantiers » qui constitueront le P.A.P
- Voter pour les « Chantiers » qui constitueront le P.A.P
- Accéder aux informations et aux contenus exclusifs CMCF
- Se présenter aux postes de Président et de Vice-Président du Conseil des Socios
- Elire le Président et le Vice-Président du Conseil des Socios
- Déposer une motion de censure à l'encontre du Président et du Vice-président du Conseil des Socios

